
VISA

Opsens Inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour la version modifiée datée du 3 décembre 2015 du prospectus simplifié provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 2 décembre 2015 (la « version modifiée du prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi du visa de la version modifiée du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La version modifiée du prospectus provisoire a été déposée en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* en **Colombie-Britannique** et en **Alberta**. Le visa de la version modifiée du prospectus provisoire est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 4 décembre 2015

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

SEDAR N° 2426712
DÉCISION N° 2015-FS-0162